

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**Date convocation
27/10/2021

Nombres de membres en exercice : 11

Nombres de membres Présents : 6

Nombres de membre Absents : 5

Date Affichage
27/10/2021

Nombre de procurations : 1

Nombre de votants : 7

Séance du 10 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un le dix novembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : BRILLARD M., CORREIA J, LAUBRAY. J, MIRAN P, VAILLS S.

Absente excusée : DABOUIS N.

Absents : DOMINGO J.D, PICHEYRE V, BADIE F, PUJOL D.

Procurations : DABOUIS N. à LAUBRAY J., PICHEYRE V. à VAILLS S., DOMINGO J.D à PETITQUEUX P.

Objet de la Délibération**OPPOSITION AUX ORIENTATIONS ANNONCEES PAR LE GOUVERNEMENT POUR LE FUTUR CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE ETAT-ONF**

Monsieur le Maire expose :

CONSIDERANT que :

les annonces faites au Président de la FNCOFOR par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires, en particulier :

que l'ONF devra supprimer 95 ETP par an de 2021 à 2025,

que les communes forestières devront trouver les modalités de paiement d'une contribution supplémentaire de 7,5 millions d'€ en 2023, 10 millions d'€ en 2024 et 10 millions en 2025 ;

la réduction des effectifs de terrain de l'ONF, ne permet d'ores et déjà plus, ni l'application du régime forestier ni la garantie de la gestion durable des forêts sur plusieurs communes ;

les communes rencontrent de plus en plus de difficultés de fonctionnement à l'heure où la dotation globale de fonctionnement diminue et où les communes ont été impactées par la crise sanitaire ;

toutes les valeurs qu'apportent la forêt et la filière bois au regard de l'économie, de l'emploi local, de l'environnement, du changement climatique, de la biodiversité, du tourisme, de la chasse...

les conclusions des rapports CATTELOT, du travail du Sénat de Mme LOISIER, de la mission interministérielle de 2019 et des propositions issues du Manifeste des Communes forestières en 2019, toujours restées sans réponse

le très faible enjeu financier du fonctionnement réaliste de l'ONF au regard du budget de l'État et des enjeux de la forêt et de la filière bois en France

CONSIDERANT les discours tenus par les représentants de l'État :

Emmanuel MACRON : « la forêt de par toutes ses ressources, mérite toute notre attention »

Julien DENORMANDIE: « je ferai tout pour que la forêt soit reconnue à sa juste valeur, je suis un forestier»

Bruno LE MAIRE: « en ce qui concerne le plan de relance, une part non négligeable devra être fléchée dans la filière forêt-bois »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

DÉCIDE de s'opposer aux propositions qui sont purement et simplement inacceptables par les communes;
S'OPPOSE

à la poursuite du fonctionnement actuel de l'ONF, dont le modèle de fonctionnement n'est plus crédible et doit donc être revu ;

au principe de toute réduction des effectifs de terrain de l'ONF conduisant à une réduction des services de l'ONF auprès des communes,

au principe de payer plus pour toujours moins de services alors que les demandes des communes forestières d'évolution de ce service public, consignées dans le « Manifeste des Communes forestières » n'ont pas été considérées par l'État

DEMANDE que

L'État redéfinisse enfin l'ambition politique qu'il se donne pour la mise en œuvre de sa politique nationale forestière ;

L'État assume financièrement son rôle de garant de l'intérêt général des forêts;

L'État mette en place, avec les moyens afférents, et en s'appuyant sur les élus, un véritable service public qui serve à toutes les filières, qui serve pour la population et qui bénéficie au climat.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 10 novembre 2021

P. PETITQUEUX,

Le Maire

